

PROCES VERBAL DE LAREUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015

Le 12 janvier 2015 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes LACHIZE Sandrine, BIGOT Lydia, LABRY Odile, Aurélie CORTINOVIS, VAUTARET Virginie, SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, Dominique ARMAND, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, HAISMANN Bernard, MASUREL Jordane.

Absents représentés : Mr Joël BECOT a donné pouvoir à Mr Jean-Marc PAITA

Absents Excusés : Mme Mireille MEHL

Mr Jordane MASUREL est élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Valide le projet de mise à disposition de service à intervenir dans le cadre de la voirie communautaire entre la communauté de communes Bugéy sud et la commune et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Définit les conditions d'octroi des primes pour le personnel communal

Décide de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} février 2015 pour 16h35/35^{ème} annualisé assurer le ménage de l'école maternelle et de la salle des fêtes et la surveillance des enfants à la garderie périscolaire.

Approuve la modification de l'article 3 des statuts du syndicat du haut Rhône suite au changement de siège social dans la zone artisanale et commerciale à Yenne.

Confirme le tarif du droit de branchement au réseau d'eau potable de 152,45 € jusqu'au 31 janvier 2015 et fixe le droit de branchement au réseau d'eau potable à **160 € à compter du 1^{er} février 2015.**

Décide de confier à SOGEDO la prestation de contrôle et d'entretien courant des poteaux d'incendie et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Sollicite une aide financière auprès du SDIS de l'AIN pour l'achat de protections individuelles pour les sapeurs-pompiers.

Accepte la proposition du SIVOM relative à la collecte de papier de bureau et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Prend connaissance du devis de l'entreprise DUMAS pour la réalisation de la tranchée de raccordement au compteur sectoriel d'un montant de 11 015 € HT et émet un avis favorable.

Désigne Mr Yannick BIGOT référent tourisme pour l'organisation de la journée du patrimoine

Prend connaissance de la réponse des services de l'état (DDT) concernant l'exonération partielle de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin : le conseil n'a pas la possibilité de les exonérer partiellement.

Prend connaissance de la notification du jugement du tribunal administratif concernant un litige relatif à un permis de construire. La requête des pétitionnaires a été rejetée.

Prend connaissance de la suite des problèmes de voisinage liés au chant des coqs au clos Jean François Millet et de la conclusion de la rencontre avec le médiateur fin décembre.

Prend connaissance d'un litige relatif à des travaux de rénovation illégaux et de la convocation au tribunal pour une médiation.

Le Maire,
Jean-Marc PAITA